

CITOYEN OU RÉSIDENT ?

Connais-tu la différence entre un citoyen canadien et un résident permanent?

>> OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Au cours de cette activité, l'élève sera amené à :

- définir les termes *citoyen canadien* et *résident permanent*;
- expliquer la différence entre un citoyen canadien et un résident permanent;
- identifier les articles de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui s'adressent aux citoyens canadiens, aux résidents permanents ou encore aux deux groupes.

Description : L'élève reconstitue les définitions de citoyen canadien et de résident permanent dans le bon ordre. Elle ou il classe ensuite les caractéristiques propres à chaque groupe à l'aide d'un diagramme de Venn. Puis, l'élève identifie les articles de la Charte qui s'adressent aux citoyens canadiens, aux résidents permanents ou encore aux deux groupes. Enfin, elle ou il prépare un dépliant informatif destiné aux jeunes immigrants.		Matière scolaire : Études sociales, français (communication orale, lecture, écriture), mathématiques (diagramme de Venn).	
Niveau : Élémentaire et Secondaire	Tranche d'âge : 10 à 18 ans	Durée : 75 minutes	Format : Word, PDF, PPT

>> PRÉALABLES

Avant de réaliser cette activité, l'élève doit :

- connaître la *Charte canadienne des droits et libertés*, plus particulièrement l'article 6 (*Liberté de circulation et d'établissement*);
- être en mesure d'effectuer une recherche sur Internet;
- connaître les caractéristiques du dépliant informatif;
- pouvoir rédiger un texte en suivant les étapes du processus d'écriture.

>> MATÉRIEL ET RESSOURCES

[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU RÉSIDENT ?

- accès à la *Charte canadienne des droits et libertés* interactive sur le site <http://cliquezjustice.ca/sites/all/themes/ajefo/flashgames/charte/Charte.html>
- accès Internet
- fichier PPT **Citoyen ou résident ? (activité 4)**
- **fiche 1** (une par élève)
- **fiche 2** (une par élève)
- **fiche 3** (une par élève)
- **fiche 4** (une par élève)

2

>> DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Mise en situation

- S'appuyer sur la première diapositive du document PowerPoint intitulé *Citoyen ou résident ?* pour expliquer aux élèves que ce module permet de définir et de mieux comprendre les termes « citoyen canadien » et « résident permanent » dans le contexte de la *Charte canadienne des droits et libertés*.
- Afficher la diapositive n° 2, lire la consigne à voix haute, puis prendre connaissance des parties de phrases dans les encadrés. Préciser le sens du nouveau vocabulaire, et ajouter les mots au mur de mots* de la classe.
* **Mur de mot** : Le mur de mots est un outil pédagogique évolutif en lecture et en écriture. Il est composé d'une liste de mots affichés qui sont choisis par l'enseignante et les élèves. Le mur de mots favorise entre autres la lecture rapide de mots fréquents.
- Expliquer aux élèves qu'elles et ils doivent replacer les mots et groupes de mots dans le bon ordre afin de trouver la définition de **citoyen canadien**.
- Inviter les élèves à se placer en petits groupes, et allouer quelques minutes pour accomplir la tâche.
- Faire une mise en commun des définitions trouvées par les équipes, puis présenter la définition de la diapositive n° 3 en cliquant sur le terme **citoyen canadien**.
- Répéter l'exercice avec les diapositives n° 4 et n° 5 pour trouver la définition du statut de **résident permanent**. Répondre aux questions des élèves, s'il y a lieu.

Pareil, pas pareil

- Faire un retour sur les définitions de **citoyen canadien** et de **résident permanent** de la mise en situation, puis annoncer que la prochaine activité consiste à découvrir les différences et les ressemblances entre les deux statuts à l'aide d'un diagramme de Venn.
- Distribuer la **fiche 1** à chaque élève, et prendre connaissance de la consigne avec l'ensemble du groupe.
- Rappeler aux élèves ce qu'est un diagramme de Venn et comment remplir ce dernier.

[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU RÉSIDENT ?

Diagramme de Venn : Représentation schématique d'ensembles par des lignes simples fermées de façon à mettre en évidence l'intersection et la réunion.

- Projeter de l'information concernant les caractéristiques d'un **citoyen canadien** et d'un **résident permanent** (p. ex., à l'aide du tableau blanc interactif) à partir des adresses ci-dessous ou de toutes autres ressources pertinentes.
 - <http://www.canadainternational.gc.ca/russia-russie/visas/13.aspx?lang=fra&view=d> (Gouvernement du Canada)
 - <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/ausujet-rp.asp> (Citoyenneté et immigration Canada)
- Faire une lecture partagée des renseignements trouvés afin de compléter le diagramme de Venn de la **fiche 1** avec l'ensemble du groupe. Dire aux élèves de noter les réponses dans leur propre diagramme de Venn, car elles et ils devront réutiliser leurs notes au cours des prochaines activités.
- Utiliser la diapositive n° 6 pour s'inspirer des pistes de réponses et s'assurer que les élèves comprennent bien les différences et les ressemblances entre un **citoyen canadien** et un **résident permanent**.

Une Charte, des citoyens et des résidents...

- Amener les élèves au laboratoire d'informatique. Leur demander de se rendre sur le site de *Cliquez justice* et d'accéder à la *Charte canadienne des droits et libertés* interactive en cliquant sur le bouton **Explorer la Charte**.
- Inviter les élèves à consulter les explications de chacune des sections (libertés fondamentales, droit de vote, droit à l'égalité, langues officielles, droit à l'instruction dans la langue de la minorité, garanties juridiques, libertés de circulation et d'établissement), et discuter avec l'ensemble des élèves des articles de la Charte qui s'adressent, selon elles et eux, aux **citoyens canadiens**, aux **résidents permanents** ou encore aux **deux groupes**.
- Distribuer la **fiche 2** à chaque élève et faire une lecture partagée de la consigne. Allouer quelques minutes aux élèves pour compléter le tableau.
- Afficher la diapositive n° 7 à l'écran et prendre connaissance, avec l'ensemble des élèves, du tableau complété afin de leur permettre de s'auto corriger.
- Animer une courte discussion à partir des pistes de réponses ci-dessous afin de répondre aux questions des élèves, s'il y a lieu.
 - **Droit de vote** : Le droit de vote est une responsabilité et un droit lié à la citoyenneté et donc seuls les citoyens canadiens peuvent voter au Canada. Bien que les résidents permanents ont le droit de vivre et travailler au Canada sous certaines conditions, ils ne possèdent pas le droit de vote ni le droit de se présenter

[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU RÉSIDENT ?

en tant que candidats à une élection gouvernementale (municipale, provinciale ou fédérale).

- **Liberté de circulation et d'établissement** : Les citoyens canadiens ont le droit de demeurer au Canada, d'y entrer et d'en sortir parce qu'ils possèdent un passeport canadien. Les résidents permanents, quant à eux, peuvent circuler et demeurer dans tout le pays, mais étant donné qu'ils possèdent seulement une carte de résidence permanente, ils pourraient se voir refuser le droit d'entrer au Canada. Un résident permanent pourrait aussi être expulsé du pays s'il est reconnu coupable d'un crime grave. Souvent, mais pas toujours, un résident permanent possède un passeport de son pays d'origine en plus de sa carte de résident permanent.
- **Droit à l'instruction dans la langue de la minorité** : Bien que ce droit est accordé seulement aux citoyens canadiens, les résidents permanents peuvent tout de même faire instruire leurs enfants aux niveaux primaire et secondaire dans la langue de la minorité grâce à certaines lois provinciales mises en place. Par exemple, en Ontario, la *Loi sur l'éducation* prévoit qu'un conseil scolaire de district de langue française peut approuver l'inscription d'un enfant à la demande du parent.

4

Un dépliant pour informer

- Annoncer aux élèves qu'elles et ils vont maintenant concevoir un dépliant informatif afin d'informer les jeunes élèves qui immigreront au Canada des différences et des ressemblances entre les statuts de **citoyen canadien** et de **résident permanent**.
- Distribuer la feuille de route de la **fiche 3** à chaque élève, et prendre connaissance de chacune des étapes du processus d'écriture pour concevoir le dépliant informatif. Répondre aux questions des élèves, s'il y a lieu.
- Remettre le gabarit d'autoévaluation (**fiche 4**) à chaque élève. Établir, avec l'ensemble des élèves, les critères d'autoévaluation à partir du contenu de la feuille de route de la **fiche 3**.
- Allouer suffisamment de temps aux élèves pour accomplir la tâche et compléter la fiche d'autoévaluation.

Note : Il est possible d'utiliser la conception/rédaction du dépliant informatif ci-dessus pour évaluer la compréhension des notions essentielles en études sociales. Cette tâche peut également servir à évaluer le domaine de l'écriture.

Réinvestissement

- Inviter les élèves à effectuer, en équipes de deux, une courte recherche afin de découvrir comment une personne peut devenir citoyenne canadienne. En discuter en groupe-classe.

>> RESSOURCES ADDITIONNELLES

**[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU
RÉSIDENT ?**

- Citoyenneté et immigration Canada. *Présenter une demande* [en ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/citoyennete/devenir.asp> (page consulté le 11 juin 2015)

**[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU
RÉSIDENT ?**

FICHE 1

Avec ton enseignant(e), consulte Internet pour trouver le sens et les caractéristiques des termes « **citoyen canadien** » et « **résident permanent** ». Note tes observations dans le

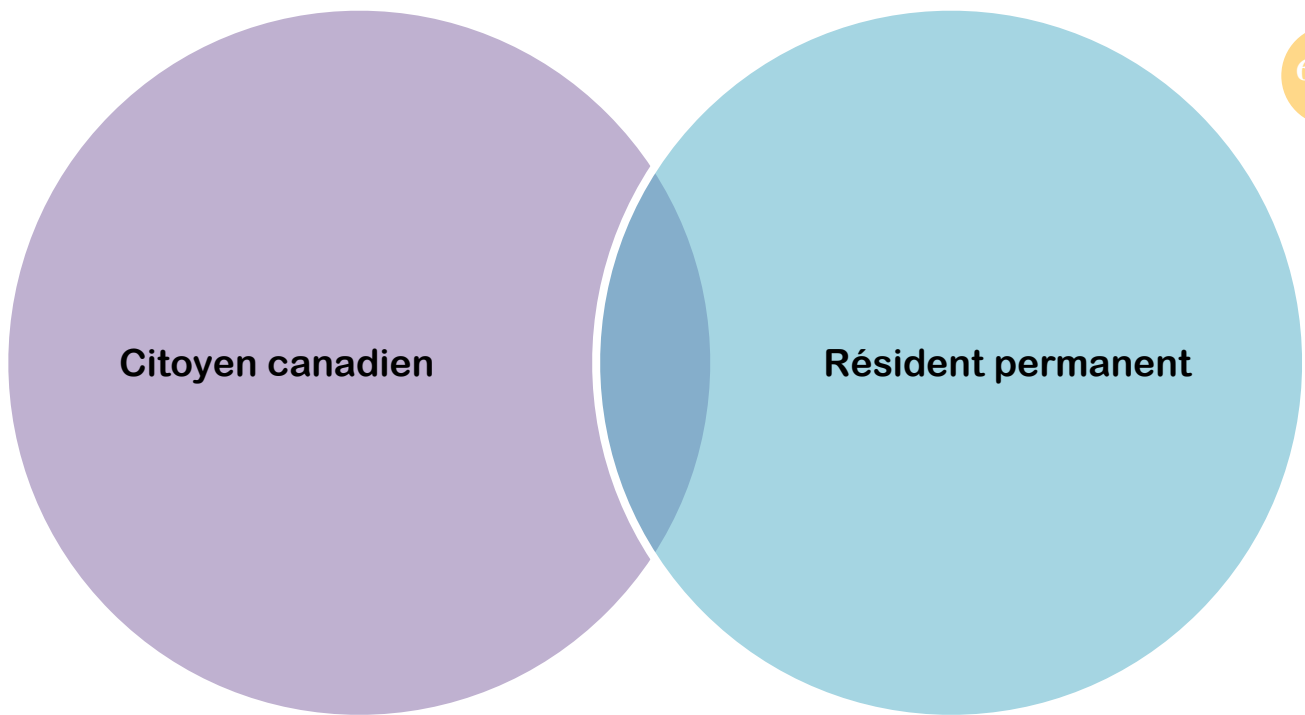


diagramme de Venn ci-dessous.

[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU RÉSIDENT ?

FICHE 2

Une charte, des citoyens et des résidents...

Lis les explications ci-dessous concernant les principaux articles de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Indique, à l'aide d'un crochet, à quel groupe (citoyens canadiens, résidents permanents, les deux groupes) appartient chacun des principaux articles de la Charte.

7

La section de la Charte s'adresse aux...	Citoyens canadiens seulement	Citoyens canadiens et résidents permanents
<p>Article 2 Libertés fondamentales</p> <p><i>La Charte protège plusieurs libertés fondamentales dont la liberté de pratiquer sa religion, d'avoir ses propres croyances et opinions ainsi que de s'exprimer, de se réunir en groupes pacifiques et de s'associer avec d'autres. Elle protège également la liberté de la presse.</i></p>		
<p>Articles 3 à 5 Droit de vote</p> <p><i>La Charte permet aux citoyens canadiens, âgés de 18 ans et plus, d'exercer leur droit de vote pour élire, au moins une fois tous les cinq ans, les députés fédéraux et provinciaux. Les citoyens canadiens peuvent également, en vertu de la Charte, se porter candidats. Le droit de vote est aussi un devoir civique que devrait remplir tout citoyen.</i></p>		
<p>Article 15 Droit à l'égalité</p> <p><i>La Charte reconnaît la dignité et la valeur de tout le monde dans une société. Toutes les personnes ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. Il protège également les personnes de la discrimination pour des qualités personnelles telles que l'orientation sexuelle ou la situation familiale.</i></p>		

[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU RÉSIDENT ?

La section de la Charte s'adresse aux...	Citoyens canadiens seulement	Citoyens canadiens et résidents permanents
<p>Articles 16 à 22 Langues officielles</p> <p><i>Selon ces articles, l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada. Ces deux langues ont un statut égal. Le droit aux langues officielles veut dire que le Canada est un pays officiellement bilingue et que le français et l'anglais ont un statut et des droits égaux au gouvernement fédéral. Toutefois, au niveau provincial, le Nouveau-Brunswick est la seule province canadienne officiellement bilingue.</i></p>		
<p>Article 23 Droit à l'instruction dans la langue de la minorité</p> <p><i>Selon cet article de la Charte, les parents de la minorité anglophone ou francophone d'une province ou d'un territoire ont le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité s'ils ont eux-mêmes (ou l'un ou l'autre) reçu leur instruction dans la langue de la minorité.</i></p> <p><i>C'est ce qui justifie la présence de nos écoles francophones en Ontario et dans d'autres provinces et territoires au Canada.</i></p>		
<p>Articles 7 à 14 Garanties juridiques</p> <p><i>Les garanties juridiques de la Charte protègent les personnes contre les abus de la procédure judiciaire. Ces garanties protègent les personnes contre des procès injustes, des détentions et arrestations arbitraires et des abus policiers.</i></p> <p><i>Les garanties juridiques permettent également de s'assurer que l'État traite les individus de façon équitable et que personne n'est déclaré coupable avant d'avoir subi un procès juste et équitable.</i></p>		
<p>Article 6 Liberté de circulation et d'établissement</p> <p><i>Selon cet article de la Charte, tous les citoyens canadiens ont le droit de demeurer au pays, d'y entrer et d'en sortir.</i></p>		

**[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU
RÉSIDENT ?**

Les citoyens et les personnes ayant le statut de résident permanent ont également le droit de se déplacer, d'établir leur résidence et de gagner leur vie dans toute province ou tout territoire du Canada.

FICHE 3

Mon dépliant informatif

Feuille de route

Savais-tu qu'il existe peu de sites Internet et de documents d'information pour expliquer aux jeunes les différences entre un **citoyen canadien** et un **résident permanent**?

10

Utilise les étapes du processus d'écriture pour rédiger un dépliant informatif pour les jeunes de ton école.

	Processus d'écriture
	Pour écrire mon dépliant informatif, je :
La planification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ détermine le sujet (statut de citoyen canadien et de résident permanent), mon intention d'écriture (informer), les destinataires (jeunes immigrantes et immigrants) et le genre de texte à produire (dépliant informatif); ▪ réactive mes connaissances antérieures; ▪ cerne les caractéristiques du genre de texte à écrire; ▪ consulte différentes sources d'information, puis je sélectionne et formule les idées à développer ; ▪ planifie et j'organise mes idées selon un plan ;
La rédaction de l'ébauche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rédige mon ébauche; ▪ organise mes idées en suivant mon plan tout en tenant compte : <ul style="list-style-type: none"> · de l'intention d'écriture, des destinataires et du genre de texte · du vocabulaire · de la structure des phrases;
La révision	<ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifie les points suivants à l'aide d'une grille de révision : <ul style="list-style-type: none"> · contenu et organisation du texte · structure des phrases · choix des mots

**[ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE] ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE | CITOYEN OU
RÉSIDENT ?**

La correction	<ul style="list-style-type: none">▪ corrige mon texte en tenant compte de :<ul style="list-style-type: none">· la ponctuation· l'orthographe· les accords· l'emploi des majuscules de correction;▪ consulte des ouvrages de référence, mes pairs, mon enseignante ou mon enseignant;▪ utilise une grille de correction.
La publication	<ul style="list-style-type: none">▪ choisit un mode de présentation ;▪ ajoute des éléments visuels à la version définitive de mon texte.

11

Adapté du *Guide d'enseignement efficace en matière de littérature* (Ministère de l'Éducation de l'Ontario).

Dépliant informatif

Imprimé distribué de porte en porte ou inséré dans une revue ou un journal, que l'on déplie pour le consulter. Mots accrocheurs ou imagés, phrases courtes et précises, sous-titres et photos.



FICHE 4

Autoévaluation

J'évalue mon dépliant informatif.

Critères	😊	:	☹️